

Avis voté en plénière le 27 septembre 2016

La justice climatique : enjeux et perspectives pour la France

Déclaration des groupes des Associations et Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

L'avis présenté aujourd'hui met en avant un sujet important mais peu appréhendé par les pouvoirs publics. Il ambitionne avec succès d'aborder de manière exhaustive l'ensemble des problématiques soulevées par les injustices climatiques. Nos deux groupes saluent cette démarche innovante et nécessaire.

Que sait-on ? Que ce sont les populations les plus pauvres et les plus marginalisées d'abord, les femmes en particulier, qui subissent de plein fouet les effets du changement climatique. Tout l'enjeu de la justice climatique consiste donc à veiller à ce que les actions conduites en matière d'atténuation et d'adaptation tiennent compte des inégalités sociales et de la situation des plus démunis. Nos deux groupes sont ainsi favorables aux préconisations d'intégrer les stratégies de lutte contre le changement climatique dans la politique de lutte contre la pauvreté, et d'évaluer au niveau social l'impact de ces stratégies au regard des bénéfices sur les personnes les plus pauvres. Dans le même sens, nous appuyons la proposition d'établir un système de progressivité dans la fiscalité carbone, de sorte à rendre l'effort financier pour la transition écologique socialement soutenable et équitable.

Sur le plan national, nos groupes souhaitent insister sur quatre domaines. En matière de logement, il nous apparaît urgent d'agir sur les foyers des 20 % de la population touchés par la précarité énergétique. Un logement mal isolé a des répercussions pour ses résidents en termes de santé, d'emploi, de réussite éducative, de lien social... C'est pourquoi l'effort public doit être accru en matière de rénovation des « passoires thermiques » et d'aides financières en faveur des ménages les plus modestes (le chèque-énergie allant dans la bonne direction, mais demeurant insuffisant).

S'agissant de la santé, c'est bien une approche multifactorielle qu'il faut privilégier : en effet, la santé est directement liée à l'alimentation, au logement, à l'éducation ou au niveau de revenu perçu. Même si la tâche s'avère colossale, construire une politique globale prenant en compte les impacts, sur la santé, de déterminants exogènes au système de santé nous semble incontournable pour lutter contre les inégalités face au changement climatique.

L'éducation à l'environnement jouant un rôle majeur d'éveil des consciences et d'ouverture à la citoyenneté, nos deux groupes soulignent la nécessité d'intégrer, dans les modules de formation continue de nombreux secteurs économiques, le traitement de problématiques transversales relatives à la modification des modes de vie, de consommation et de production induits par la nécessaire transformation de notre modèle de développement.

Sur le plan de la recherche, nos groupes sont favorables à l'ensemble des préconisations formulées : réalisation d'études sur le lien entre pauvreté et climat ; développement de réseaux universitaires croisant la recherche en sciences humaines et celles en sciences de l'ingénieur ; soutien de la recherche menée sur les trajectoires de vulnérabilité des territoires les plus exposés aux risques climatiques ...

Au niveau international, le lien entre climat et développement est reconnu depuis longtemps. Les populations pauvres, en particulier dans les pays en développement, sont les premières affectées et les plus vulnérables aux impacts du changement climatique. Celui-ci aggrave les fragilités déjà existantes, accélère les inégalités entre ceux qui ont les moyens de s'adapter, de partir, de résister, et ceux qui ne les ont pas. Les conséquences se perçoivent en termes d'insécurité alimentaire, de santé, de perte de capital économique, de déstructuration sociale, de restriction de l'accès aux services de base (à l'eau) et de déplacements de population. Nos deux groupes soutiennent fortement les recommandations émises

sur la question des migrations climatiques, et en particulier de placer le sujet du statut des réfugiés climatiques à l'agenda de la COP22 et d'envisager pour la France l'octroi de ce statut aux personnes concernées – faisant ainsi preuve de hauteur de vue, plus que jamais nécessaire sur ce sujet, et de capacités d'anticipation de nos pouvoirs publics.

Plus fondamentalement, nos deux groupes tiennent à rappeler qu'il ne s'agit pas là uniquement de solidarité mais de cohésion, au niveau mondial. La cohérence des politiques ne doit pas rester un vœu pieux : en termes de justice climatique, nos politiques domestiques et étrangères doivent être évaluées à l'aune de l'impact exercé sur les pays en développement. Engager une transition énergétique, c'est aussi réduire nos pressions sur les ressources naturelles des pays du Sud. Cela implique d'associer, au niveau national comme international, les sociétés civiles aux décisions publiques.

Nous retrouvons bien cet état d'esprit dans l'avis d'aujourd'hui. Le groupe des associations et le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse l'ont voté, en remerciant les rapporteurs et la section de ce travail nécessaire. Le CESE, en adoptant cet avis est dans son temps et se place même au-devant de son temps.